



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 23 du 10 juin 2021

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de compétence en langue

Calendrier des sessions du second semestre 2021
note de service du 31-5-2021 (NOR : MENE2116761N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination de représentants du ministre chargé de l'éducation au sein des commissions instituées dans le ressort de conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables
arrêté du 19-5-2021 (NOR : ESR2115825A)

Nomination

Directeur général des services de la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne
Franche-Comté (groupe III)
arrêté du 20-5-2021 (NOR : ESRH2115673A)

Informations générales

Vacance d'emploi

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation
avis (NOR : ESRR2115924V)

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de compétence en langue

Calendrier des sessions du second semestre 2021

NOR : MENE2116761N
note de service du 31-5-2021
MENJS - DGESCO A2-2

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés du 7 mai 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue étrangère professionnelle et en français professionnel de premier niveau et conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés du 13 décembre 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue régionale et en langue des signes française, le calendrier du second semestre 2021 des sessions d'examen du diplôme de compétence en langue (DCL) est établi comme suit :

Langues	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Allemand	10/12/2021	01/05/2021	10/10/2021
Anglais	26/11/2021	01/05/2021	26/09/2021
Arabe	29/11/2021	01/05/2021	29/09/2021
Chinois	22/11/2021	01/05/2021	22/09/2021
Espagnol	24/11/2021	01/05/2021	24/09/2021
Français en langue étrangère	17/11/2021	01/05/2021	17/09/2021
Français professionnel	13/10/2021	01/05/2021	13/08/2021
	01/12/2021	15/07/2021	01/10/2021
Italien	15/12/2021	01/05/2021	15/10/2021
Langue des signes française	03/12/2021	01/05/2021	03/10/2021
Portugais	06/12/2021	01/05/2021	06/10/2021
Russe	13/12/2021	01/05/2021	13/10/2021

En l'absence d'un nombre suffisant de candidats inscrits, une session peut être annulée et les inscriptions reportées à la session suivante.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination de représentants du ministre chargé de l'éducation au sein des commissions instituées dans le ressort de conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables

NOR : ESRS2115825A

arrêté du 19-5-2021

MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 19 mai 2021, sont désignés en qualité de représentants du ministre chargé de l'éducation au sein des commissions régionales de l'ordre des experts-comptables :

- Martial Chadefaux en tant que représentant du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis instituée auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Monsieur Pascal Alphonse en tant que représentant du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis instituée auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) des Hauts-de-France ;
- Gérard Hirigoyen en tant que représentant du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis instituée auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) de Nouvelle-Aquitaine ;
- Jean-Étienne Palard en tant que représentant suppléant du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis instituée auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) de Nouvelle-Aquitaine ;
- Patrick Serlooten en tant que représentant du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis instituée auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) d'Occitanie ;
- Nicole Davoult en tant que représentante du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis instituée auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Christiane Föll, en tant que représentante du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) d'Île-de-France ;
- Laurent Le Hen, en tant que représentant du ministre chargé de l'éducation auprès de la commission régionale 7 bis auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables (Croec) de Bretagne.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté (groupe III)

NOR : ESRH2115673A

arrêté du 20-5-2021

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 20 mai 2021, Éric Commeau, attaché territorial hors classe, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté (groupe III), pour une période de deux ans, du 1er juin 2021 au 31 mai 2023.

Informations générales

Vacance d'emploi

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

NOR : ESRR2115924V

avis

MESRI - DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Grand Est, localisé à Nancy, à compter du 1er septembre 2021.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020. Les principales missions de la délégation Grand Est sont les suivantes :

- cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et appréciation des caractères scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de jeune entreprise innovante ;
- mener ou susciter toutes les actions en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologie de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Grand Est et exercera ses fonctions sous l'autorité du recteur de région académique, ou par délégation de ce dernier, sous l'autorité du recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation dans les régions académiques mentionnées à l'article R. 222-16-3, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région. Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation.

Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- soit par courrier aux deux adresses suivantes (la date du cachet de la poste faisant foi) :
 - au recteur de région académique Grand Est (rectorat de région académique Grand Est, 2, rue Philippe de Gueldres, CO 30013 - 54035 Nancy Cedex) ;
 - et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à l'attention de Madame Van (service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05).
- soit par messagerie électronique aux deux adresses suivantes :
 - ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr ;
 - ai-huynh.van@recherche.gouv.fr

Tous renseignements sont disponibles au rectorat de région académique Grand Est aux adresses ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr ou ce.sgra@region-academique-grand-est.fr ou au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation auprès de Madame Van, 01 55 55 62 23, ai-huynh.van@recherche.gouv.fr.